

CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS

VIGNERONS EN CÔTES DE PROVENCE

NOUVELLE MÉTHODE
DE GESTION DE PROJET

n°30

GESTION DE L'EAU

Mai 2024

A photograph of a bottle of wine and glasses on a table, with olive branches in the foreground. The bottle is in the foreground, slightly to the right, and is filled with a golden liquid. There are two glasses, one in front of the bottle and one to the right, also containing the same liquid. The table is light-colored and has some shadows cast on it. In the foreground, there are several olive branches with green leaves and small olives. The background is slightly blurred, showing more of the table and possibly some other items.



Eric Pastorino

Président du Syndicat des vins Côtes de Provence

Dans la semaine du 19 au 26 Avril, le vignoble des Côtes de Provence a une fois de plus été touché par un épisode de gel faisant des dégâts dans plusieurs secteurs de l'appellation.

Les membres du Conseil d'administration et moi-même nous associons à la tristesse et au désarroi des vigneron qui ont perdu leur récolte en totalité ou en partie.

Le secteur de la Sainte Victoire a été particulièrement impacté tout comme certaines communes du nord de notre département comme Lorgues ou encore Saint-Antonin-du-Var, et du centre Var avec la commune de Vidauban.

Bien entendu, l'ensemble des services du Syndicat restent à la disposition des vigneron sinistrés pour

les aider dans leurs démarches. Nous solliciterons des demandes de dérogation sur certains points du cahier des charges. N'hésitez pas à contacter Nicolas GARCIA, notre directeur, en cas de questions spécifiques sur le sujet.

Le contexte économique est particulièrement compliqué : inflation, contexte géopolitique complexe, changements sociétaux... Cela ne favorise pas la consommation de vins. Il y a beaucoup de prudence et d'attentisme sur le marché, le vrac étant de surcroit en net recul. Nous espérons tous que la saison estivale sera dynamique de façon à favoriser les sorties !

Il est important de rééquilibrer l'offre et la demande. C'est pourquoi, les trois Syndicats qui composent les Vins de Provence travaillent à la mise en place d'une réserve interprofessionnelle. Le Syndicat des vins Côtes de Provence organisera des réunions d'information pour vous en présenter les modalités d'application.

Malgré la morosité ambiante et les difficultés économiques, nous devons garder le cap pour l'avenir. Les membres du Conseil d'administration du Syndicat ont organisé une journée de réflexion en mars, pour fixer la nouvelle feuille de route pour les cinq années à venir. Nous vous en présenterons les principaux axes lors notre Assemblée Générale qui se déroulera à Vidauban le 13 juin à 13h30.

Face à ce monde en mutation, nous avons un devoir de résilience. Notre filière existe depuis des siècles, elle a toujours su s'adapter, évoluer est notre force, j'en suis intimement convaincu !

Bien à vous,
Éric PASTORINO

ÉDITO	02
EN BREF	04
LE CONTRÔLE DE PRODUCTION EN AOP CÔTES DE PROVENCE	10
DISTINCTIONS & MÉDAILLES	16
CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DE PROJETS.....	20
ECOVITISOL® PROVENCE	24
ANALYSE DE CYCLE DE VIE.....	30
LE SYNDICAT AGRANDIT SON ÉQUIPE !.....	36
ÉLECTIONS EUROPÉENNES	38
GESTION DE L'EAU EN VITICULTURE ..	40
CONTACTS.....	46
L'ÉQUIPE DU SYNDICAT	47



CERTIPHYTO : DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

Depuis le 1er janvier 2021, toute entreprise utilisatrice de produits phyto est tenue de suivre un « conseil stratégique », nécessaire au moment du renouvellement du CERTIPHYTO.

Face à une offre de conseil insuffisante (qui doit se faire par des organismes agréés), les pouvoirs publics ont adapté le calendrier :

→ Jusqu'au 31 décembre 2027, les professionnels peuvent obtenir un Certiphyto provisoire d'un an, à condition de s'engager auprès d'un conseiller agréé pour réaliser leur conseil stratégique dans l'année.

→ Les professionnels renouvelant leur Certiphyto en 2024 et 2025 sont prioritaires pour solliciter le conseil et bénéficier du délai supplémentaire.



DÉGUSTATION DES 5 TERROIRS CÔTES DE PROVENCE

Poursuite des travaux de réflexion collective avec les producteurs dans les 5 dénominations avec la dégustation des vins rosés 2023, blancs et rouges.

Objectifs atteints : partager et consolider les connaissances sur les spécificités des vins de chaque terroir.

150 vins issus des 5 DGC dégustés par plus de 80 professionnels : l'intelligence collective associée aux méthodes d'analyse sensorielle !

Résultats en cours de traitement ...

Prochaines étapes : restitution auprès des groupes de producteurs et journée d'échanges entre les 5 DGC.

Travail réalisé en partenariat entre le Syndicat des Vins Côtes de Provence et le CIVP avec une co-animation de Mireille CONRATH et Clotilde MÉTIER.



DÉGUSTATION
DES 5 TERROIRS CÔTES
DE PROVENCE

LA BOUTEILLE SYNDICALE FLÛTE À CORSET, BAGUE À VIS, EST DÉSORMAIS DISPONIBLE !

Ces dernières années, le Syndicat constate une progression constante de demandes en approvisionnement de bouteilles FAC.

Ce modèle emblématique des vins AOC Côtes de Provence, est de plus en plus plébiscité sur certains marchés américains et du nord de l'Europe.

Pour répondre et s'adapter à cette demande, Verallia propose désormais à la vente, le modèle à vis, format 75 cl.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter lionel.chaillaud@verallia.com.



40 PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES FORMÉS AUX NOUVEAUX OUTILS DE DÉGUSTATION

Ils sont vigneron en domaine ou coopérateurs, maîtres de chais, œnologues conseils, intervenant dans le négoce et la commercialisation, et ont participé aux sessions de formation animées par Jean-Michel DURIVAUT.

Au programme de ces 2 jours, un peu de théorie sur l'analyse sensorielle et beaucoup de pratique ! Comment je perçois les saveurs et les odeurs ? Qu'est ce qui est mesurable ? Qu'est ce qu'un défaut ? Qu'est ce qu'une qualité ? Comment évaluer un vin avec objectivité ?

Ces professionnels viennent rejoindre le panel des dégustateurs qui interviennent dans le cadre

du contrôle de mise en marché des vins de l'AOC Côtes de Provence.

Le protocole de dégustation est effectif à l'AVPI depuis novembre 2023.

Merci à tous pour les échanges, le partage de connaissance et votre implication !

Merci à la Chambre d'agriculture du Var pour l'accompagnement dans les prises en charge par les fonds de formation des entreprises et merci au Centre du Rosé pour la mise à disposition de la salle.

Prochaines formations : début 2025



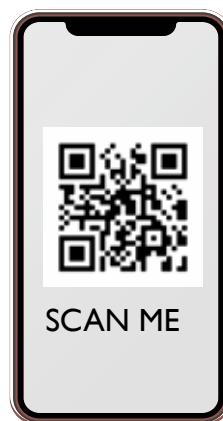
Mireille CONRATH
06 03 95 53 89
m.conrath@odg-cotesdeprovence.com

JOURNEE TECHNIQUE DU SYNDICAT



L'après-midi était consacré à des ateliers de dégustation sur trois thèmes : les cépages grecs VIFA (ODG), les levures acidifiantes (ICV) et la typicité des rosés Côtes de Provenances (Centre du Rosé).

Des présentations passionnantes qui font de cet événement un rendez-vous technique désormais majeur. Un grand merci aux intervenants pour ces



présentations passionnantes ainsi qu'au Château Sainte Roseline et au Château Font du Broc pour nous avoir aimablement prêté leurs salles! Toute la matinée est à retrouver en vidéo en scannant le QR-CODE.

Le Syndicat des vins Côtes de Provence a organisé le 15 janvier sa journée technique réunissant **plus de 250 participants cette année !**

La matinée était dédiée à la gestion de la santé des sols, avec la participation de l'incontournable Marc-André SELOSSE, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, suivi des présentations sur le projet ECOVITISOL avec Cyril ZAPPELINI (INRAE), des stratégies d'apports organiques avec Thibaut DEPLANCHE du laboratoire Celesta Lab et la mycorhization de la vigne par Justine LIPUMA de l'entreprise MYCOPHYTO.

RENCONTRE JURIDIQUE DU 22/02

Le 22 février avait lieu notre troisième réunion dédiée aux nouvelles mentions obligatoires : **la liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle.**

Un format particulier pour cette matinée qui accueillait 140 participants : une partie réglementaire & technique avec les interventions respectives du Syndicat et de l'ICV, suivie d'ateliers durant lesquels les vignerons rencontraient les prestataires partenaires de l'ODG.

Merci aux intervenants pour leur disponibilité et surtout aux opérateurs des Vins de Provence pour leur confiance !



RESTRUCTURATION



VITIRESTRUCTURATION

DU 08/02/24 → 30/04/2024

Dossier RS :

Le dépôt des demandes d'aide à la restructuration du vignoble de la campagne 2023/2024 est ouvert **depuis le 8 février 2024**. Les différentes notices et textes réglementaires sont disponibles dans votre compte sur le Vitiportail (téléprocédure Vitirestructuration – textes et réglementation – sélection du bassin Vallée du Rhône Provence)

Pensez à déposer votre demande d'aide dès à présent (plantation collective et/ ou individuelle, **palissage seul** sur plantations (primées) 2021/2022 ou 2022/2023, **irrigation seule**).

Nouveauté :

Si vous envisagez de demander de **l'irrigation** en action complémentaire sur votre plantation et/ou sur de la vigne déjà en place, vous devez obtenir une attestation de votre DDTM et l'insérer dans votre dossier de demande d'aide ! Les modèles à compléter sont disponibles sur notre site et vous ont déjà été transmis si vous êtes inscrits dans le PCR5 Provence.

→ Si vous dépendez de la DDTM de Toulon : ddtm-calamite@var.gouv.fr

→ Si vous dépendez de la DDTM BDR : ddtm-saf@bouchesdurhone.gouv.fr

MISE EN GARDE

Ne commencez aucun travaux d'irrigation avant l'obtention de l'attestation de votre DDTM car l'aide ne sera due au final que si le projet est considéré comme conforme par la DDTM.

Nous contacter pour tout complément d'information



Florence LANGLET

04 94 50 08

f.langlet@odg-cotesdeprovence.com



TÉLÉPAC

DU 01/04/24 → 15/05/2024

Si vous avez perçu une aide à la restructuration du vignoble entre le 1 janvier 2021 et le 31 décembre 2023, vous êtes concernés par la déclaration PAC en 2024.



Florence LANGLET
04 94 50 08
f.langlet@odg-cotesdeprovence.com

BIENTÔT UN CÔTES DE PROVENCE CRU SAINTE VICTOIRE

Nouvelle étape franchie pour le projet de reconnaissance en Cru de la dénomination Sainte Victoire : le 6 décembre 2023, la commission d'enquête nommée par le Comité National de l'INAO est venue à la rencontre des vigneron et du Syndicat.

Un programme fourni entre visite de terrain, dégustation des rosés et des rouges et échanges avec les producteurs de l'association des vigneron de la Sainte Victoire.

20 ans après la reconnaissance de la dénomination, nous espérons que le travail des producteurs pourra bénéficier dans les mois à venir de la mention de « cru ».



PROJET TERRE APARA - LES TROIS PREMIERS GROUPES ONT FINALISÉ LE PARCOURS

Clap de fin pour les trois premiers groupes du projet Terre Apara à Gonfaron, Carcès et La Crau après avoir suivi deux ateliers techniques sur la gestion des sols organisés par le Syndicat des vins Côtes de Provence.

En partant d'un diagnostic organo-biologique et d'un état des lieux, les 34 viticulteurs ont pu suivre le parcours sur les thématiques suivantes :

- fertilité et santé des sols
- apports organiques
- travail du sol
- enherbements

Avec comme question de fond : comment adapter ses pratiques à ses conditions et son contexte local ?

Des échanges très enrichissants où les participants ont pu repartir avec des méthodes et outils pour engager des actions concrètes, avec des futurs essais en perspective !

Deux prochains parcours sont organisés sur le secteur de La Londe et Sainte Victoire (déjà complets).



POUR VOUS PRÉ-INSCRIRE
POUR LES SESSIONS 2024-2025
DANS VOTRE SECTEUR : SCAN-
NEZ LE QR CODE SUIVANT

SCAN ME



LE CONTRÔLE DE PRODUCTION EN AOP CÔTES DE PROVENCE

Le Syndicat des vins AOP Côtes de Provence, reconnu Organisme de Défense et de Gestion (ODG) contribue à l'application du cahier des charges par les opérateurs et participe à la mise en œuvre des plans de contrôle » (article L642-22 du Code Rural).

LA DÉMARCHE AOP

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

« Tout opérateur souhaitant intervenir pour tout ou partie dans la production, la transformation, l'élaboration ou le conditionnement d'un produit à appellation d'origine est tenu de déposer une déclaration d'identification, notamment en vue de son habilitation prévue à l'article L. 641-5 du code rural. [...] »

(article D644-1 du code rural)

QUI ENGAGE

« Tout opérateur qui est habilité à produire de l'AOP Côtes de Provence s'engage à réaliser des autocontrôles et à se soumettre aux contrôles prévus par le plan de contrôle. »

(Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des signes de qualité SIQO)

Le cahier des charges et le plan de contrôle de l'appellation, sont disponibles sur notre site internet :

CAHIER DES CHARGES



SCAN ME

PLAN DE CONTRÔLE



SCAN ME



LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRÔLES



Réalisé sur le terrain



Soit réalisé de manière documentaire
Soit réalisé sur le terrain



Réalisé de manière documentaire et terrain

RÉPARTIS ENTRE DEUX ORGANISMES

CONTRÔLE INTERNE :

3 000 ha contrôlés en moyenne par an

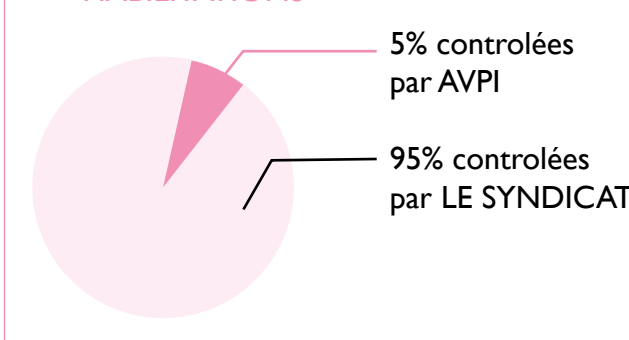
- Conditions de production
- Obligations déclaratives

CONTRÔLE EXTERNE : ORGANISME DE CONTRÔLE (AVPI)

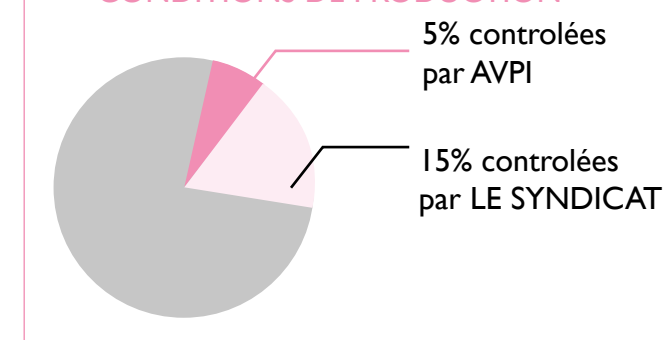
1 000 ha contrôlés en moyenne par an

- Conditions de production
- Contrôle produit
- Obligations déclaratives

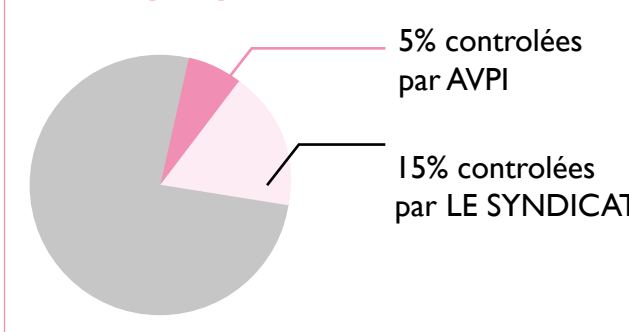
HABILITATIONS



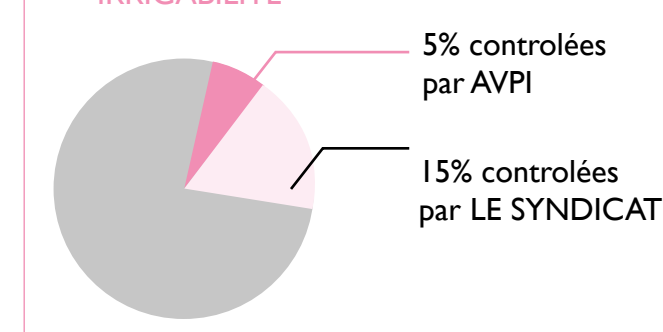
CONDITIONS DE PRODUCTION



IRRIGATION



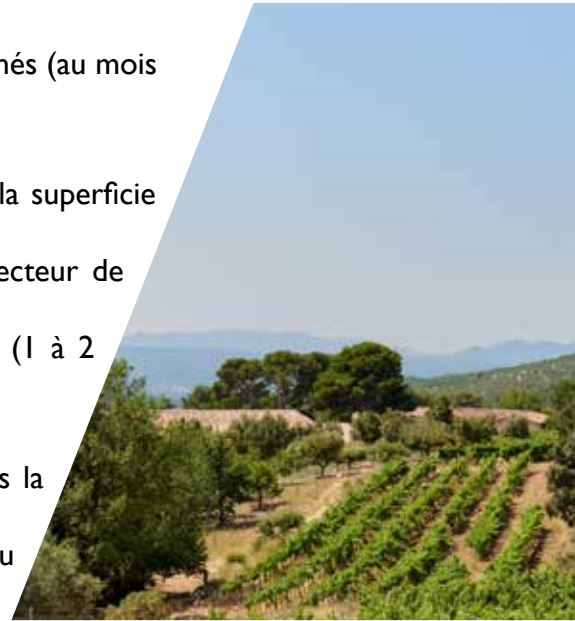
IRRIGABILITÉ



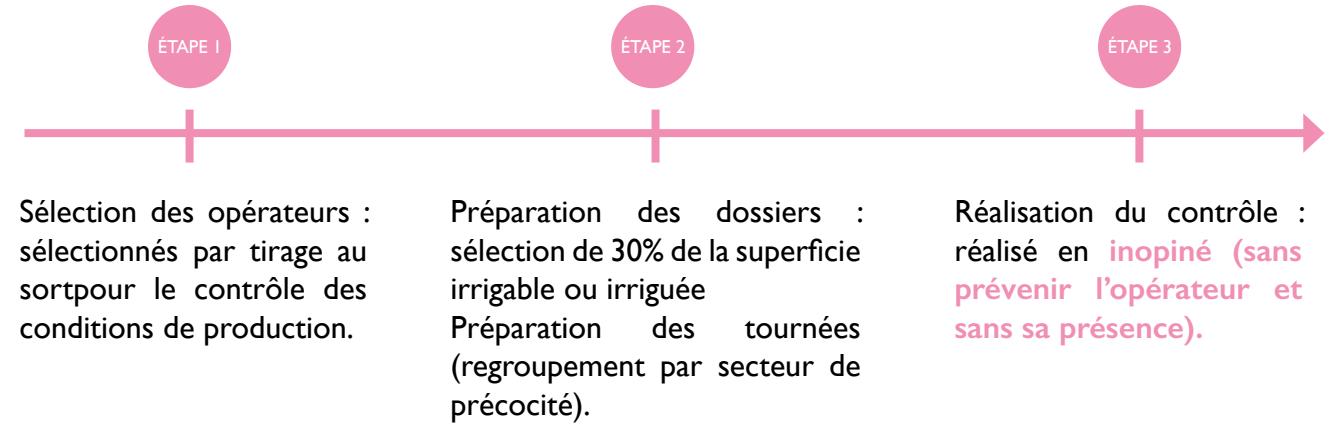
Fréquences basées sur les surfaces revendiquées l'année précédente.

LA RÉALISATION DU CONTRÔLE DE PRODUCTION ET D'HABILITATION

- ÉTAPE 1** Sélection des opérateurs par tirage au sort.
Envoi d'un mail général aux opérateurs sélectionnés (au mois de mars).
- ÉTAPE 2** Préparation des dossiers : sélection de 30% de la superficie revendiquée par l'exploitation.
Préparation des tournées (regroupement par secteur de précocité).
Envoi d'un mail pour organiser la visite terrain (1 à 2 semaines avant la visite pour chaque opérateur).
- ÉTAPE 3** Réalisation du contrôle (il peut être réalisé sans la présence de l'opérateur).
Envoi du rapport et des constats faits lors du contrôle, à l'opérateur.



LA RÉALISATION DU CONTRÔLE D'IRRIGATION ET D'IRRIGABILITÉ



LES POINTS DU CAHIER DES CHARGES CONTRÔLÉS

- | | |
|-----------------------|--|
| Ampélographie | Ébourgeonnage |
| Densité de plantation | État sanitaire |
| Tenue à jour du CVI | Entretien du sol |
| Manquants | Charge maximale moyenne à la parcelle |
| Taille | Irrigation |
| Palissage | Travaux de remaniement de parcelle |
| Hauteur de feuillage | Apport de boues compost de station d'épuration |

IRRIGABILITÉ

Producteurs ayant effectué une déclaration de parcelles irrigables (l'agent du Syndicat vérifie que les parcelles ne sont pas irriguées ainsi que la charge maximale moyenne à la parcelle).

IRRIGATION

Producteurs ayant effectué une déclaration de parcelles irrigables et de parcelles irriguées (l'agent du Syndicat vérifie que la charge maximale moyenne à la parcelle est respectée).

LE NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

SYNDICAT = MANQUEMENT

CONSTAT DU NON-RESPECT DES RÈGLES DU CAHIER DES CHARGES :

- Le Syndicat assure le suivi des manquements relevés dans le cadre des contrôles internes et vérifie le retour à la conformité.
- Il ne prend pas de mesures entraînant des conséquences sur la certification des produits.

AVPI = SANCTION

MESURE SANCTIONNANT UN MAN- QUEMENT ENTRAÎNANT DES CONSÉ- QUENCES OU NON SUR LA CERTIFICA- TION DES PRODUITS

- Vérification du retour à la conformité.



TÉMOIGNAGE

JEAN-LOUIS FRANCON, RESPONSABLE VIGNOBLE AU CHÂTEAU ROUBINE, CONTRÔLÉ PAR LE SYNDICAT EN 2022.

Comment s'est déroulé votre contrôle en 2022 ?

Le contrôle s'est bien déroulé, nous avons vu l'ensemble de l'exploitation, ce qui était très intéressant. Cela nous a permis d'échanger avec la personne en charge du contrôle sur les différentes problématiques rencontrées sur le terrain.

Selon vous, qu'apportent les contrôles de production et comment avez-vous appréhendé le vôtre ?

Nous sommes toujours un peu anxieux face à un contrôle. Nous essayons de faire le maximum pour travailler nos vignes le mieux possible. Les contrôles nous obligent à être plus vigilant parce qu'on sait qu'il y a des exigences et que l'on doit s'y tenir.

Pensez-vous qu'ils permettent de conserver une certaine qualité de vos produits ?

Les contrôles sont un plus pour l'appellation, dans la mesure où cela va équilibrer nos forces par rapport à nos confrères. Ils permettent de conserver un même état d'esprit et de pouvoir continuer à être les leaders sur le marché.



CONTACTS



Mélanie ARMARIO

Technicienne vignoble
07 86 86 01 69
m.armorio@odg-cotesdeprovence.com



Sarah BREFFY

Juriste
04 94 99 50 03
s.breffy@odg-cotesdeprovence.com

L'apposition de distinctions et de médailles sur les bouteilles permet de valoriser le travail du vigneron auprès du grand public.

Des conditions d'usage doivent néanmoins être respectées afin d'assurer la bonne information aux consommateurs et éliminer tout risque de pratique commerciale trompeuse.

MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES

L'INSCRIPTION DU CONCOURS SUR LISTE OFFICIELLE

Le décret étiquetage n°2012-655, prévoit la possibilité de faire figurer sur les bouteilles de vins produits en France, des distinctions ou médailles attribuées dans le cadre de concours organisés par des organismes siégeant en France. Le concours doit cependant être inscrit sur une liste établie par le ministre chargé de la consommation, et publiée au bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Les récompenses seront décernées au sein d'un concours permettant la participation de tous les intéressés dans le principe d'égalité. L'organisation doit garantir le respect d'une procédure objective,

excluant toute discrimination entre les vins d'une même catégorie.

Un arrêté du ministre chargé de la consommation précisera les règles relatives à la garantie de compétence et d'impartialité de l'organisateur du concours ainsi que les règles permettant l'inscription.

Le jury constitué d'au moins trois membres dont les deux tiers au moins sont des dégustateurs compétents, doit examiner les vins en préservant l'anonymat des échantillons. Il classe les vins en fonction de leurs qualités intrinsèques par un système de notation par point.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉCHANTILLONS PRÉSENTÉS

Seuls les lots des vins primés lors du concours pourront être étiquetés des distinctions et médailles.

S'agissant de mentions facultatives, celles-ci n'auront pas à apparaître obligatoirement dans le même champ visuel que les mentions obligatoires. La principale exigence relève du caractère non trompeur de la mention auprès du consommateur. Pour assurer leur représentativité auprès du public, les échantillons examinés doivent provenir d'un lot homogène et disponible en vue de sa consommation dans une quantité d'au moins 1 000 litres, sauf dérogation.

Enfin, le nombre de distinctions attribuées ne peut représenter plus du tiers du nombre des échantillons présentés.

Pour aller plus loin : l'arrêté du 13 février 2013 (JORF n°0045 du 22 février 2013) fixe les conditions d'inscription des concours vinicoles français.

TÉMOIGNAGE



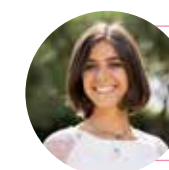
Jean-François ARMARIO,
Président du cellier Marius Caius à Pourrières :

« Les 11 médailles obtenues au CGA 2024 sont une reconnaissance de la qualité de nos produits et valident le travail de nos coopérateurs. Les produits médaillés sont très prisés par la clientèle du magasin et permettent d'améliorer la visibilité de notre cave. »

CONTACTS



Anaïs HUYSMANS
07 76 58 90 40
a.huysmans@odg-cotesdeprovence.com



Sarah BREFFY
04 94 99 50 03
s.breffy@odg-cotesdeprovence.com





//
LES DISTINCTIONS OU
LES MÉDAILLES SONT DES
MENTIONS FACULTATIVES,
DÉFINIES DANS LA
RÉGLEMENTATION
NATIONALE

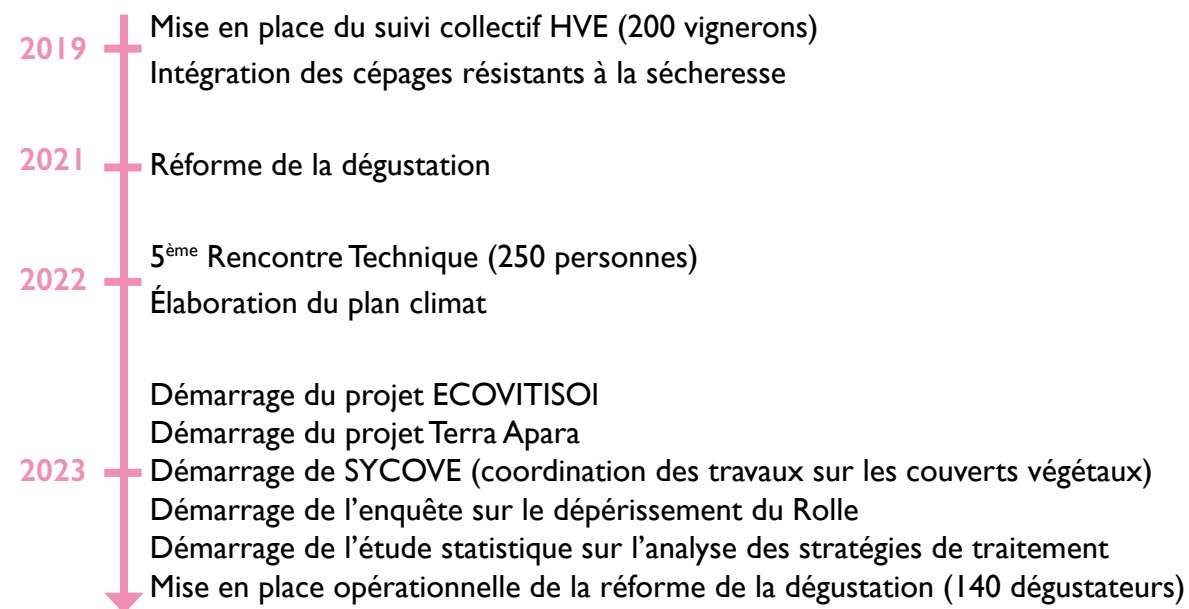
//

CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DE PROJETS

Le Syndicat des vins Côtes de Provence a pour ambition de devenir la référence sur la transmission de l'information technique auprès des vignerons.

UNE MÉTHODE INSCRITE DANS LE TEMPS

CHRONOLOGIE



UNE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE EN MARCHÉ

La « transition agroécologique » désigne un changement de modèle agricole par la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Elle est un processus complexe dans la mesure où les modes de conduite actuels sont généralement verrouillés par la cohérence, construite au fil du temps, entre les techniques, les habitudes des acteurs, la réglementation, etc...



NOUS CHANGEONS DE MONDE, NOTRE FILIÈRE EXISTE DEPUIS DES SIÈCLES. NOUS AVONS TOUJOURS SU PASSER CES CAPS. IL FAUT PARTIR AVEC UN ESPRIT POSITIF. OUI, NOUS AVONS DES CONTRAINTES, OUI NOUS NOUS POSONS TOUS DES QUESTIONS MAIS JE SUIS INTIMEMENT CONVAINCU QUE NOUS Y ARRIVERONS !

Éric Pastorino

Les transitions connues dans le passé (révolution industrielle ou révolution verte), avaient pour la plupart comme résultat une amélioration de la situation économique. La crise du changement actuel présente plusieurs contraintes supplémentaires :

- 1 Les solutions innovantes proposées en agroécologie n'ont pas pour objectif d'être économiquement plus rentables ou efficaces, mais plus robustes et plus durables, sans amélioration économique sur le court terme.
- 2 Les vignerons n'ont aucune certitude sur les résultats de nouvelles pratiques ou de nouvelles solutions mises en place. La plupart des effets d'amélioration sont à moyen terme.

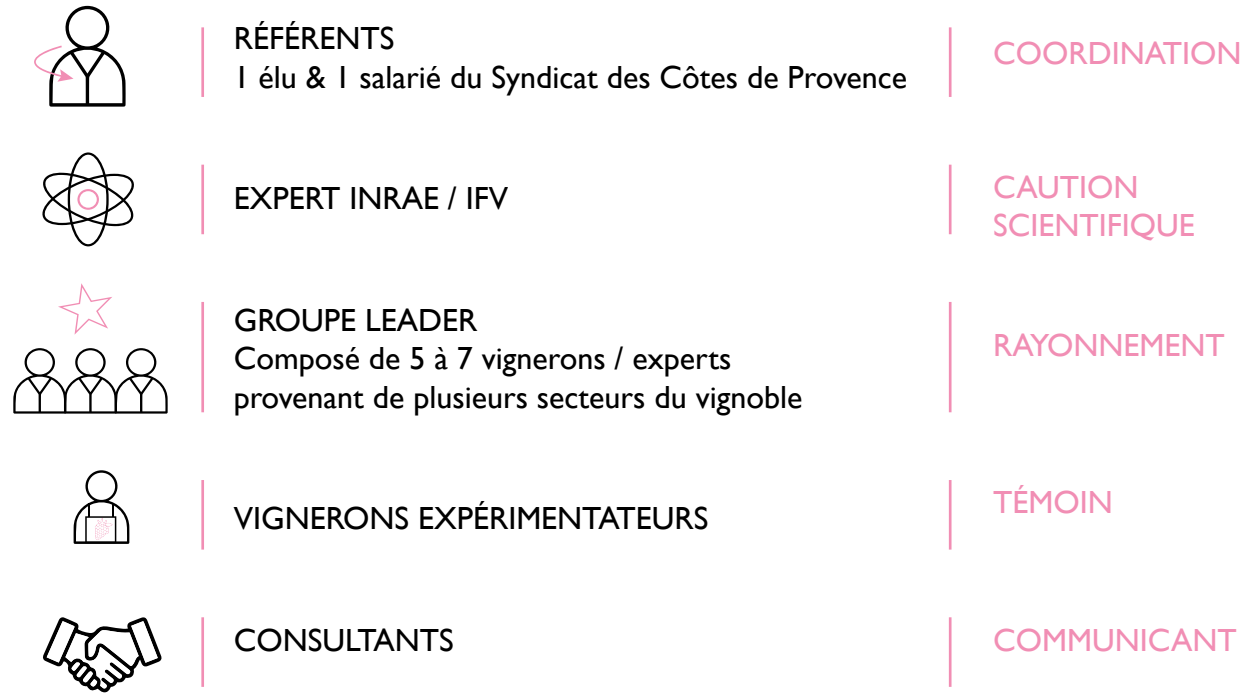
La transition agroécologique oblige un changement de pratique viticole – ce qui rend l'exploitant plus vulnérable durant un temps pour aboutir ensuite à des systèmes mieux adaptés aux milieux et aux attentes sociétales, plus résilients. Le partage d'expériences, l'apprentissage pas à pas pour accompagner les transitions est indispensable et doit être délégué aux organisations collectives.

VERS DES PROJETS MUTUALISÉS

QUELLE IMPLICATION DU SYNDICAT DANS LE DÉPLOIEMENT D'INNOVATIONS ?

Un projet mis en place par le Syndicat doit répondre soit à une problématique technique soulevée par des adhérents, soit permettre la diffusion d'une solution innovante à tester et à implanter dans le vignoble. L'ensemble des projets doit répondre à au moins l'un des axes de la stratégie « Plan Climat ».

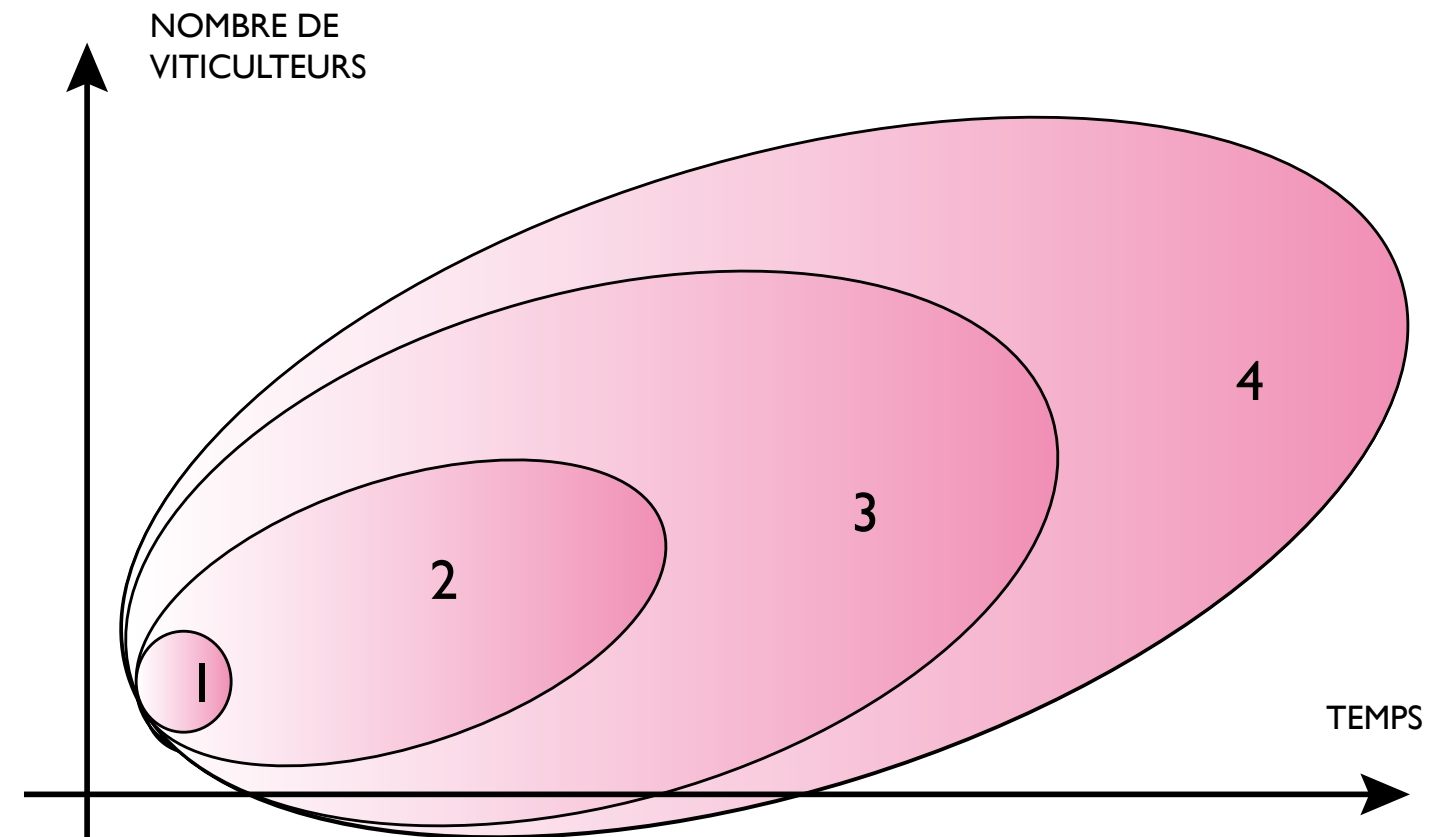
PROPOSITION : VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DES PROJETS



Ce groupe a la charge de monter le projet et ses membres se doivent d'en être les ambassadeurs. Le projet est également accompagné par un consultant extérieur et un expert IFV/INRAE. Ce sont des personnes centrales, leur qualité déterminera l'adhésion des vignerons aux projets. Il est impératif que le consultant soit aussi choisi par le groupe leader.



SCHÉMA DE SYNTHÈSE



PHASE 1 : VALIDATION

Validation du sujet par le conseil d'administration.

PHASE 2 : LEVER LES VERROUS

- Retrait des oppositions par les leaders d'opinion.
- Trouver des ambassadeurs qui soient en capacité de porter le projet auprès des autres leaders et création du cercle pilote.
- Développement des actions en collaboration ou pas avec des consultants extérieurs.

PHASE 3 : ENSEMENCEMENT

Démarrage de la communication auprès des autres vignerons afin de trouver des vignerons expérimentateurs pour tester, valider, et témoigner auprès d'autres vignerons.

PHASE 4 : DÉMULTIPLICATION

Déploiement

Les sols de notre appellation sont-ils en bonne santé et sont-ils vivants ? C'est une question qui est devenue prioritaire ces dernières années avec de nouvelles connaissances et outils pour évaluer la qualité biologique des sols. La restitution du projet ECOVITISOL, débuté en 2022, nous offre un point de départ fondamental et des conclusions décisives.

L'ÉTUDE ÉCOVITISOL EN BREF

ECOVITISOL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le projet ECOVITISOL vise à évaluer la qualité organique et biologique des sols et étudier le lien avec les pratiques viticoles en partenariat avec l'INRAE de Dijon. L'objectif de ce projet est d'établir un premier état des lieux et de répondre aux problématiques suivantes : comment évaluer la vie dans nos sols et quelles pratiques l'influencent ?

LES PARAMÈTRES ÉTUDIÉS

Les paramètres étudiés dans les analyses sont les paramètres physico-chimiques et organiques classiques en complément d'autres indicateurs innovants : biomasse et diversité microbienne (champignon et bactérie), interaction microbienne ou encore qualité de la matière organique.

L'ÉCHANTILLON ANALYSÉ EN CÔTES DE PROVENCE

En décembre 2022, une soixantaine de parcelles en AOP Côtes de Provence avec des pratiques culturales différentes (AB, HVE, Biodynamie ; enherbement ou non ; amendement organique ou minéral ; travail du sol ou non ; etc.) ont été échantillonnées.

//
DES RÉSULTATS ET
DES ÉCHANGES
ENRICHISSANTS POUR
COMPRENDRE ET
PRÉSERVER LA SANTÉ DES
SOLS EN PROVENCE
//

LA RESTITUTION DES RÉSULTATS

L'ensemble des résultats a été présenté lors de la restitution du projet, en décembre 2023 avec l'équipe de chercheurs et les 50 participants au projet. Chaque participant a pu recevoir une fiche de résultat avec les différents indicateurs de santé des sols, suivi d'une discussion pour co-interpréter ces résultats.



Avec Lionel RANJART,
directeur de
recherche à l'INRAE



Avec Lionel RANJART

DES RÉSULTATS COHÉRENTS AVEC LES ÉTUDES PRÉCÉDENTES

Le projet ECOVITISOL en Provence fait suite à des précédents projets en Bourgogne et en Alsace permettant de comparer les résultats avec des sols viticoles d'autres régions, où nous avons trouvé des similitudes et des différences. Pour simplifier la restitution, la qualité écologique des sols est résumée en trois catégories : bonne, moyenne ou mauvaise.

LES RÉSULTATS EN PROVENCE

Dans son ensemble, la qualité écologique des échantillons de sol prélevés est bonne dans la majorité des parcelles. Plus précisément, 49% des parcelles étaient considérées de bonne qualité, 40% de moyenne qualité et 11% de très mauvaise qualité. Ce résultat est inférieur aux résultats des sols prélevés en Alsace mais supérieur à la Bourgogne.

PARCELLE DE
BONNE QUALITÉ

49%



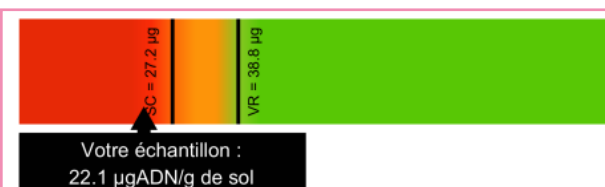
PARCELLE DE
MOYENNE QUALITÉ

40%

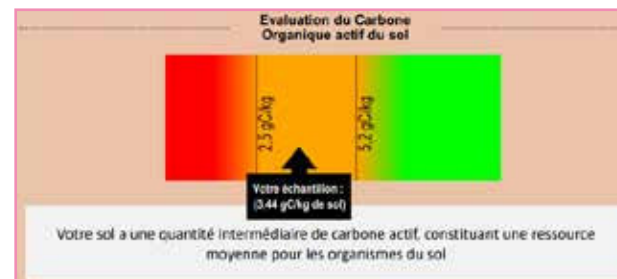


PARCELLE DE
TRÈS MAUVAISE QUALITÉ

11%



DIAGNOSTIC La biomasse microbienne de votre sol est inférieure au seuil critique. Votre usage du sol affecte fortement l'abondance des microorganismes ce qui indique que vos pratiques dégradent les habitats microbiens (état structural du sol et porosité) et/ou les ressources nutritives du sol (quantité et qualité de la matière organique du sol). Ce résultat peut aussi traduire une contamination historique ou actuelle pouvant affecter l'abondance des microorganismes (métaux lourds / pesticides...).



QUELLES SONT LES PRATIQUES VERTUEUSES ET CELLES QUI ONT UN IMPACT NÉGATIF ?

Comme les études précédentes, les enherbements ont un effet significativement positif sur la vie des sols. Contrairement à la Bourgogne, il y a davantage d'enherbement sur l'étude Provence mais avec des durées et des typologies très variables.

Si la couverture végétale est la clé pour maintenir une bonne qualité écologique des sols, ils sont à adapter à chaque situation et chaque secteur. Des enherbements hivernaux jusqu'en avril peuvent suffire et sont déjà un levier important. Il convient d'éviter les enherbements monospécifiques et/ou avec peu de biomasse.

A contrario, l'intensité du travail du sol a un effet négatif sur la santé des sols, ce qui rejoint les études précédentes.

Les apports de matière organique ont également un effet positif significatif. Néanmoins, ils ne suffisent pas à eux seuls pour maintenir la vie microbologique des sols : ils doivent être complémentaires d'apports de matière fraîche avec notamment les enherbements ou des broyats.



LES SINGULARITÉS DES RÉSULTATS EN PROVENCE

Contrairement à d'autres régions, l'ensemble des parcelles analysées en Provence broyaient et restituait les sarments au sol. Cette pratique a un effet très positif et doit être maintenue.

Les chercheurs ont relevé des biomasses microbiennes globalement faibles sur l'ensemble du réseau (quantité de microorganismes). En lien direct, ils ont également observé des valeurs de carbone actif (matière organique facilement digestible) déficientes. Le taux de carbone actif des sols constitue un indicateur important à relever sur l'ensemble de notre vignoble et doit devenir prioritaire.

//
« AUGMENTER LE
TAUX DE CARBONE
ACTIF EST LE
PRINCIPAL LEVIER
POUR NOURRIR LA
VIE DES SOLS. »



Discussion entre les
chercheurs et participants

UNE DISPARITÉ OBSERVÉE ENTRE LES SECTEURS

Une forte disparité a été observée entre les secteurs. Les secteurs de la Sainte-Victoire et l'Argens-Bessillon se distinguent notamment avec des qualités écologiques supérieures, en comparaison des secteurs du littoral et de la Dépression Permienne. Cette différence s'explique principalement par des pratiques moins intensives avec plus d'enherbements et moins de travail sur les parcelles prélevées sur les deux premiers secteurs (et non par une différence de sol ou de climat).

UNE MOYENNE POSITIVE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

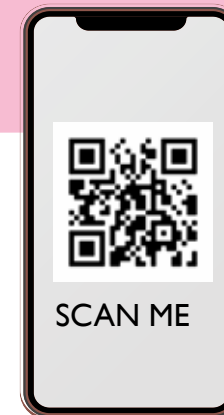
Il a également été constaté que les parcelles en Agriculture Biologique avaient des meilleurs résultats en moyenne. En complément, il n'a pas été trouvé de taux de cuivre supérieur au niveau de toxicité sur l'ensemble des parcelles.

CONCLUSION

Nos sols sont donc loin d'être morts comme certains peuvent l'affirmer, mais plus ou moins vivants ! Nous retiendrons de cette étude qu'aucune pratique n'est miraculeuse (exit les produits magiques) mais que certaines pratiques adaptées permettent sur plusieurs années de préserver la santé des sols.

Nous poursuivons le projet sous un autre angle avec le parcours Terre Apara via lequel nous constituons des groupes de travail locaux partant également d'un diagnostic.

POUR VISIONNER LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
AVEC DIFFÉRENTS TÉMOIGNAGES LORS DE NOTRE
JOURNÉE TECHNIQUE DE JANVIER



CONTACT



Antoine MATHIAS
Responsable Développement durable
04 94 99 50 03
a.mathias@odg-cotesdeprovence.com

ANALYSE DE CYCLE DE VIE!

Engagé depuis 2021 et piloté par le CIVP* (Conseil interprofessionnel des Vins de Provence), le projet ENVIPROV vise à accompagner la filière vers les enjeux environnementaux et coordonner les actions.

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE LA FILIÈRE : LES RÉSULTATS

L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

L'analyse de cycle de vie est le pilier principal du projet pour évaluer l'impact environnemental sur l'ensemble de la filière afin de prioriser les actions à mettre en place. Ce diagnostic est le premier en Provence, dont les résultats présentés ici permettent d'établir un état des lieux et de cibler les actions.

La filière des vins de Provence a réalisé en 2022 une analyse de cycle de vie (ACV) de l'ensemble de la production dans le but de quantifier ses impacts environnementaux, du raisin à la bouteille.

Comme une sorte de bilan carbone élargi, l'ACV devait permettre de quantifier au niveau du vignoble l'impact environnemental potentiel des activités de la filière, depuis le travail à la vigne jusqu'à l'ultime étape de la mise en marché.

La collecte des données a été réalisée auprès de 27 entreprises représentatives du vignoble : des caves particulières, des caves coopératives et des maisons de négoce recouvrant différents modes de production (HVE, agriculture biologique, agriculture conventionnelle), et différentes tailles de structure.

LE CHOIX D'UNE ACV PLUTÔT QU'UNE EMPREINTE CARBONE PERMET D'APPROCHER LA COMPLEXITÉ DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SE LIMITENT PAS QU'AU CARBONE.

L'approche ACV permet en effet d'adopter une démarche méthodique en ciblant les étapes du cycle de vie les plus impactantes et les catégories d'impact sur lesquelles travailler en anticipant les éventuels transferts de pollution (exemple : on diminue l'empreinte carbone mais on augmente d'autres sources de pollution).

*En collaboration avec le Syndicat des vins Côtes de Provence, la Chambre d'Agriculture du Var, le Centre du Rosé et le Cluster Provence Rosé.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

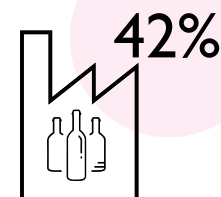
L'étude s'est concentrée sur huit grandes problématiques, particulièrement critiques pour la filière viticole et/ou correspondant à des limites planétaires qui ont été dépassées selon le GIEC :

- le changement climatique (émission de CO₂)
- la pollution aux particules fines
- l'eutrophisation des eaux marines (émission de phosphore dans l'eau)
- l'eutrophisation de l'eau douce (émission de nitrate dans l'eau)
- l'écotoxicité de l'eau douce (pesticides)
- la consommation d'eau (m³ d'eau utilisée)
- la consommation de ressources énergétiques (kJ d'énergie utilisé)
- la consommation de ressources minérales et métalliques



L'ÉTAPE LA PLUS IMPACTANTE SUR L'ENSEMBLE DES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES EST, SANS ÉQUIVOQUE, LA PRODUCTION DE BOUTEILLE EN VERRE. LA PRODUCTION DE BOUTEILLE EN VERRE REPRÉSENTE 42% DES ÉMISSIONS DE CO₂.

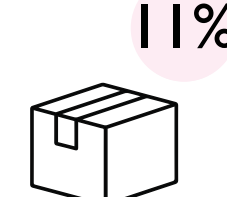
PRODUCTION BOUTEILLE EN VERRE



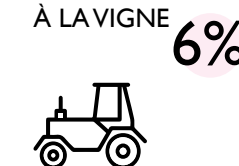
UTILISATION D'ENGRAIS



EXPÉDITION DES VINS



CONSOMMATION CARBURANTS À LA VIGNE



Les autres postes identifiés sont les suivants : expédition du vin, émissions d'azote et de phosphore dans l'eau à la vigne avec les intrants, traitement des ceps arrachés, consommation d'eau et d'énergie au chai, fabrication et application des produits phytosanitaires, fabrication de matériel ou encore l'irrigation.

IDENTIFIER LES ACTIONS CLÉS À METTRE EN PLACE

L'intérêt de réaliser ce diagnostic est de pouvoir identifier les étapes clés avec un potentiel de réduction des impacts les plus importants pour réaliser des actions efficaces et ciblées.

À titre d'exemple, si le stockage de carbone dans le sol peut avoir de très nombreux bénéfices, il ne compense qu'à hauteur de 10% les émissions de carbone de la filière et reste difficile à faire varier. Le potentiel de stockage supplémentaire n'est que de quelques pourcents.

Si l'on souhaite diminuer significativement ses émissions de CO₂, tout en diminuant d'autres impacts, le réemploi de la bouteille et son allègement sont des actions efficaces. En effet, diminuer de 10% le poids de la bouteille, accessible pour la filière, réduit de 5% les émissions carbone globales. La solution du réemploi peut réduire de manière drastique les émissions (jusqu'à -30%) mais reste un défi à mettre en place sur un territoire.

La gestion durable des sols reste néanmoins un levier très intéressant car transversal.

En régénérant la santé des sols, on réduit l'ensemble des impacts : stockage CO₂, rétention et assainissement de l'eau, diminution de l'érosion, diminution des intrants et passages, sans compter l'augmentation de la biodiversité (indicateur absent dans l'étude). La couverture végétale, les apports organiques et l'optimisation du travail du sol sont les piliers d'une gestion pérenne.

D'autres actions en complément des précédentes ont été identifiées comme prioritaires : la réduction de la consommation d'eau au chai et à la vigne, intégration de variétés résistantes aux maladies ou l'écoconduite. L'ensemble de ces actions a fait l'objet de fiches technico-économiques.



“
ON NE COMPENSE
PAS LES ÉMISSIONS
DE CARBONE DE LA
PRODUCTION DE VERRE
PAR LE STOCKAGE DANS
LES SOLS
”

DES INDICATEURS POUR ENGAGER DES ACTIONS

Mais par où commencer ? C'est la question que l'on peut se poser face à la multitude des enjeux et la complexité des actions. Dans un premier temps, l'objectif est d'identifier à son échelle les leviers avec un fort potentiel et prioriser les actions. Pour cela, l'étape essentielle est d'évaluer ses pratiques à partir d'indicateurs.

L'étude ENVIPROV a permis de calculer des premiers indicateurs avec des références locales

accessibles pour les adhérents. L'intérêt de ces différents indicateurs est d'évaluer sa marge de progression à partir de données acquises dans le vignoble.

Si certains indicateurs sont complexes à acquérir comme les émissions carbone, d'autres restent très accessibles et efficaces. Vous pouvez facilement réaliser un premier état des lieux en comparant les données suivantes à vos références :

ÉMISSIONS CARBONE 113 KGCO₂/L de vin commercialisé (= 5 km voiture thermique)	POIDS DE LA BOUTEILLE 539g/bouteille 75 cl	CONSOMMATION D'EAU AU CHAI Caves particulières : 9,3 L eau /L vin Caves coopératives : 0,7 L eau /L vin
CONSO D'ÉNERGIE À LA CAVE Caves particulières : 92 kwh/hl Caves coopérative : 17,5 kwh/hl	TAUX DE COUVERTURE DU SOL EN HIVER 61 % en 2023, 54% en 2022, 66% en 2022	IFT HORS BIOCONTRÔLE 4,58 (2022) IFT HERBICIDE 0,51 (2022)
CONSO DE GNR À LA VIGNE 135 L/ha/an AB : 171 L/ha/an Conventionnel : 120L/ha/an	UNITÉ D'AZOTE APPORTÉ À LA VIGNE 28 unités n/ha/an	IAPPORT D'EAU À LA VIGNE - IRRIGATION 4560 M3/ha (2022)

Pour la suite, le Syndicat travaille à renforcer la robustesse de ces indicateurs et à en développer de nouveaux (sol et biodiversité notamment) pour permettre de mieux piloter et progresser.

L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE AINSI QUE LES FICHES TECHNICO-ÉCONOMIQUES ET LES INDICATEURS SONT À RETROUVER ICI :



SCAN ME

TÉMOIGNAGE



Phillipe BREL,
 Directeur Général de la Coopérative Estandon,
 qui a participé au projet ENVIPROV en 2021.

Différentes démarches environnementales ont déjà été engagées dans votre entreprise, cette étude conforte vos actions ou modifie-t-elle votre plan ?

Elle nous conforte dans la nécessité d'avoir un projet global de réduction de nos impacts. Nous devons choisir à présent des outils de collecte en continu de nos données, afin de piloter nos trajectoires et d'en rendre compte à nos parties prenantes. Ces outils devront nécessairement prendre en compte toute notre filière, de la vigne au consommateur. C'est un des points forts de la méthode ACV.

Vous avez réalisé une ACV à la Coopérative Estandon dans le cadre du projet ENVIPROV, qu'est-ce que vous a apporté cette étude dans votre entreprise ?

Cette étude a complété utilement notre Bilan Carbone qui était réalisé en parallèle. En évaluant notre impact sur les principales limites planétaires, elle nous oblige à développer une vision systémique de ses impacts.

CONTACT



Antoine MATHIAS
 Responsable Développement durable
 04 94 99 50 03
 a.mathias@odg-cotesdeprovence.com

LE SYNDICAT AGRANDIT SON ÉQUIPE !

CHRISTELLE SALOMON
RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION COLLECTIVE HVE



Christelle SALOMON a intégré le Syndicat fin mars, en tant que Responsable de la certification collective HVE portée par l'ODG.

Précédemment technicienne viticole de cave coopérative et auditrice HVE, elle aura pour objectif d'assurer le fonctionnement de cette démarche collective en lien avec les différents partenaires, adhérents et l'organisme certificateur.

Dans un second temps, son rôle sera également d'identifier les futures évolutions réglementaires phytosanitaires pour accompagner les adhérents.

N'hésitez pas à la contacter pour toute question portant sur la certification HVE.

CONTACT



Christelle SALOMON
07 77 09 73 22
c.salomon@odg-cotesdeprovence.com



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

TOUT SE JOUR À BRUXELLE POUR NOS AOC !

Vignerons
d'AOC et d'IGP



Dernière ligne droite avant les élections européennes du 9 juin. La CNAOC lance un message fort destination des candidats : la viticulture sous indications géographiques est un des piliers économique, social et culturel de l'Union Européenne, soutenez-là !

Une campagne de communication pour amener les responsables politiques et les candidats à reconsidérer les Indications géographiques comme la pierre angulaire d'une politique européenne de qualité et durable.

C'est inédit. « Oui nous sommes un secteur essentiel, nous sommes même un atout majeur pour la France et pour bâtir une Europe plus forte demain ! ». Voilà le message lancé par la CNAOC avec la Confédération des VinIGP, qui s'unissent autour d'une campagne de mobilisation à 6 semaines des élections européennes sous la bannière « Vignerons d'AOC et d'IGP ».

//

**OUI NOUS SOMMES UN
SECTEUR ESSENTIEL, NOUS
SOMMES MÊME UN ATOUT
MAJEUR POUR LA FRANCE
ET POUR BÂTIR UNE EUROPE
PLUS FORTE DEMAIN !**

//

Ensemble, ils appellent les candidats aux élections européennes à changer de paradigme : « Nous souhaitons des engagements clairs dès maintenant en vue de la prochaine PAC. L'Union européenne, où la majorité du cadre réglementaire est élaboré (potentiel de production, mesures de marché, politique de qualité, étiquetage, pratiques œnologiques, etc), se doit de préserver ces spécificités, de reconnaître leur valeur et de les promouvoir. Il faut renforcer les relais financiers, réglementaires et politiques dans la prochaine PAC pour soutenir la filière dans la recherche et l'innovation orientée vers la transition agroécologique. » déclare Jérôme BAUER, Président de la CNAOC.

Au cœur du dispositif, un site web qui héberge les propositions des deux confédérations de producteurs et synthétise les programmes connus à date des différents partis politiques : www.vignerons-aoc-igp.fr

Une campagne digitale sur LinkedIn sera également lancée pour interpellier les candidats aux élections européennes et les partis politiques sur leurs programmes politiques et agricoles.

La viticulture pour la France
Atout majeur et l'Europe
Soutenons notre **filière !**

L'avenir du vignoble français se joue les prochaines semaines. Le Congrès de la CNAOC arrive à point nommé. Après une intervention façon bilan de la Commission européenne (Catherine GESLAIN-LANEELLE, directrice de la stratégie et de l'analyse politique à la DG Agriculture), la table ronde de l'Assemblée générale du 25 avril s'est conclue par un débat politique entre les principales listes candidates aux élections européennes :

- **Christophe CLERGEAU** pour Raphaël GLUCKSMANN (Parti socialiste-Place Publique)
- **Grégoire DE FOURNAS** pour Jordan BARDELLA (Rassemblement national)
- **Irène TOLLERET** pour Valérie HAYER (Renaissance)
- **Anne SANDER** pour François Xavier BELLAMY (Les Républicains)
- **Amar BELLAL** pour Léon DEFFONTAINES (PCF)
- **Benoit BITEAU** et Claude GRUFFAT en vidéo pour Marie TOUSSAINT (EELV)

Avec l'hiver actuel qui se termine par une pluviométrie importante dont les sols et nappes phréatiques avaient cruellement besoin, les défis de la gestion de l'eau semblent s'éloigner. Pourtant, avec un réchauffement climatique qui s'intensifie, la filière se trouve confrontée à de multiples défis liés à l'eau. Voici un premier regard sur les défis qui nous attendent, via une approche technique et collective.

UNE APPROCHE COLLECTIVE ET TECHNIQUE POUR RELEVER LE DÉFI

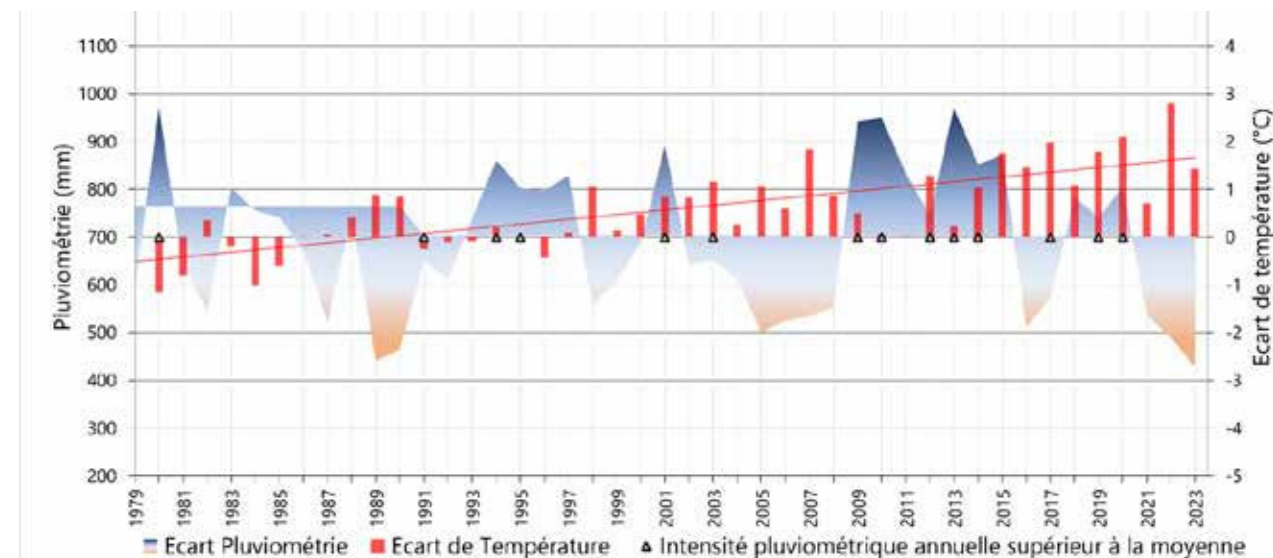
CONTEXTE CLIMATIQUE ACTUEL ET PRÉVISIONNEL

D'après les études du GIEC de 2021, le pourtour méditerranéen est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique. Ces changements s'observent dès aujourd'hui dans notre région et plus particulièrement au sein du territoire de l'AOC Côtes de Provence, **avec des indicateurs climatiques évoluant plus rapidement que les prévisions** : la température moyenne annuelle a augmenté de + 1,5°C par rapport à la moyenne des années 1960-1990, largement au-dessus des 0,5°C projetés initialement (Météo France, 2024). Les scénarios les plus pessimistes craignent une augmentation à +5,5°C d'ici 2100.

Si notre région s'est trouvée régulièrement touchée par des périodes de déficit en pluie (1921, 1949, 1989, 2005), l'augmentation des températures, du rayonnement et la variabilité des pluies **augmentent significativement les phénomènes de sécheresse**. La répartition des pluies devient moins efficace avec l'augmentation de phénomènes météorologiques violents : +22% d'intensité des pluies avec une fréquence des épisodes méditerranéens de trois à six par an, soit deux fois plus qu'en 1960 (GREC SUD, 2023).



« LE DÉFI DE DEMAIN EST DE SAVOIR CAPTER L'EAU QUI
PEUT TOMBER VIOLEMMENT



Selon les prévisions, si les cumuls de pluies sur la décennie devraient être stables, leur variabilité annuelle et leur intensité seront plus importantes : les périodes de sécheresse peuvent être plus longues et plus conséquentes (couplées avec des fortes températures), suivies de périodes pluvieuses parfois violentes, qu'il faudra savoir capter et redistribuer.

La gestion de l'eau, avec notamment la gestion de l'irrigation, se doit d'être ajustée finement et proportionnée pour répondre réellement aux problématiques : **maintenir la qualité des raisins sans basculer dans l'épuisement des réserves en eau.**

UNE GESTION TECHNIQUE OPTIMALE

L'irrigation en AOC Côtes de Provence n'est et ne doit pas être systématique. En quelques chiffres, la part de surface irrigable en Côtes de Provence est de l'ordre de 22%, avec des systèmes principalement en goutte à goutte (90%) selon nos données de 2024.

L'utilisation de l'eau en viticulture doit être réfléchie comme un complément après avoir mis en place différents leviers d'adaptation. La qualité des sols avec l'augmentation de la rétention et de l'infiltration en eau des sols, l'adaptation du matériel végétal (porte greffe et cépages) ainsi que la conduite de la vigne (taille et canopée) **sont des leviers d'adaptation majeurs et prioritaires.**

Sur les parcelles le nécessitant, le recours et le développement du système d'irrigation pourra se

faire uniquement avec un **pilotage fin et raisonné** de l'eau, pour des questions quantitatives d'eau, d'agronomie (qualité des vins) et d'acceptabilité sociale.

Le matériel étant acquis (majorité de goutte à goutte), ce pilotage passe principalement par des connaissances, des outils d'aide à la décision (OAD) et outils de mesures pour apporter la bonne dose au bon moment. Nous constatons aujourd'hui une disparité très forte de consommation d'eau moyenne entre les secteurs allant de 400m³/ha à plus de 1200m³/ha pour une même année. Le pilotage de l'irrigation représente donc **un potentiel de diminution très important** à prendre en main dès maintenant pour atteindre des objectifs de qualité et de durabilité.

Quelle est ma consommation d'eau et comment se positionne-t-elle par rapport aux références locales ?

Cette gestion de la quantité d'eau à l'hectare doit être davantage référencée avec des indicateurs locaux. L'objectif est d'apporter des référentiels sur les consommation moyenne en eau pour chaque secteur afin de se positionner, et d'engager des actions à partir d'objectifs réalisables. Le Syndicat travaille sur cette notion d'indicateurs via le projet ENVIPROV (voir article dans ce même magazine).

GESTION ORGANISÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

La question de la source est eau est primordiale dans la durabilité du système. Aujourd'hui, plus de 82% du système d'irrigation est alimenté par le Canal de Provence, qui puise majoritairement son eau dans le lac de Sainte Croix, dans le Verdon. Ce système est une très grande force pour quatre raisons :

- 1 La limitation des forages sur le territoire, qui peuvent avoir un effet très négatif sur la gestion des nappes phréatiques locales.
- 2 L'utilisation d'un flux d'eau non destinée : l'eau déviée du lac ne s'écoulerait pas naturellement dans le département du Var mais rejoindrait le

fleuve Rhône. C'est donc un apport d'eau d'une source « extérieure » positif qui ne met pas en tension les ressources locales.

- 3 La capacité à capter des pluies et événements météorologiques violents.
- 4 La centralisation des apports et une irrigation organisée avec la Société du Canal de Provence (SCP), une structure qui permet de gérer quantitativement la ressource en fonction des consommations.

La proportion d'eau consommée par la viticulture est relativement faible dans le Canal de Provence : la consommation pour les vignes en AOP Côtes de Provence représente seulement 2% des consommations (estimation 2024). Selon les projections climatiques et avec les consommations actuelles, il n'y a pas de risque quantitatif sur la ressource. Si les réserves permettent une extension du réseau, ce qui est le cas actuellement dans les différents départements, les consommations par hectare devront nécessairement diminuer pour sécuriser la ressource.



La réserve de Bimont, près d'Aix-en-Provence. Photo ©SCP

UNE GESTION COLLECTIVE

La gestion collective de l'eau est une réponse face à ces différentes problématiques. Les démarches de qualité sont des leviers efficaces à considérer. Par exemple, le respect du cahier des charges de l'AOP Côtes de Provence permet une gestion contrôlée par différents moyens :

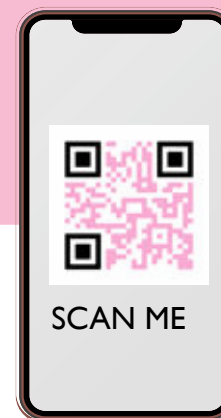
- a dérogation à l'irrigation – en permettant l'autorisation d'irriguer uniquement si la qualité des raisins est menacée suivant les conditions, par secteur ;
- la déclaration d'irrigabilité et d'irrigation – en identifiant les surfaces qui seront irriguées ;
- une charge de production limitée – en limitant davantage la charge autorisée pour les vignes irriguées par rapport aux vignes non irriguées, on limite les apports qui ne sont destinés que pour des objectifs de qualité, et non de quantité ;

- les contrôles de terrain – pour appliquer les différentes mesures citées précédemment.

Ces actions sont une réelle force pour notre appellation et seraient à promouvoir : une AOP est un signe de qualité et de durabilité.

Comme le rappelle le rapport sénatorial sur la politique de l'eau, les politiques à venir se tourneront vers le partage et l'appropriation de connaissances plus fines sur l'eau avec les différents acteurs de cette gestion, dont le Syndicat fait partie. L'objectif est de collaborer avec les partenaires techniques et les directions territoriales pour adapter les actions en fonction des consommations réelles et des besoins sur le territoire.

SAVOIR CAPTER LES PLUIES : LE DÉFI DE DEMAIN ?



SAVOIR CAPTER L'EAU NE PASSE PAS FORCÉMENT PAR LES BARRAGES ET PEUT AUSSI SE FAIRE NATURELLEMENT : C'EST L'APPROCHE DE L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE QU'ONT EXPOSÉ SIMON RICARD ET ALAIN MALARD LORS DU WEBINAIRE ORGANISÉ PAR LE SYNDICAT L'ANNÉE DERNIÈRE

L'hydrologie régénérative, concept en plein essor, veut rassembler toutes les approches visant à restaurer massivement le cycle de l'eau à partir des principes suivants : **Ralentir, Répartir, Infiltrer et Stocker** toutes les eaux de pluie et de ruissellement. Pour résumer, au lieu d'évacuer rapidement l'eau des parcelles (par exemple, par drainage), l'objectif est de capter durablement l'eau sur et autour de ces parcelles pour limiter les phénomènes de sécheresse et d'inondation.



Exemple d'aménagement en hydrologie régénérative avec un dispositif en keyline réalisé par Alain Malard.

Concrètement, divers types d'aménagements peuvent être réalisés comme des noues ou baissières (fossés sur des courbes de niveau), des mares de petites ou moyennes tailles, des retenues collinaires (à taille limitée), des chemins collecteurs ou encore des dispositifs de parcelles en keyline en fonction de la topographie des zones étudiées.

Cette approche permet de valoriser nos paysages en ajoutant un aspect fonctionnel, tout en conservant l'aspect esthétique. Ces aménagements sont également des solutions mieux comprises des consommateurs et répondant à plusieurs objectifs : on capte l'eau qui tombe tout en créant des zones de biodiversité intense.

Des aménagements pour capter naturellement l'eau autour et au sein des parcelles.

Tous ces leviers sont des pistes à étudier ensemble et sont évidemment complémentaires.

Cette gestion de l'eau passe par un rôle de pédagogie vis-à-vis des consommateurs. L'enjeu est de mettre en valeur nos forces (technique alternative, source durable, contrôle de l'appellation, consommation raisonnée et ciblée) tout en poursuivant des actions concrètes et effectives.

CONTACT



Antoine MATHIAS
Responsable Développement durable
04 94 99 50 03
a.mathias@odg-cotesdeprovence.com

“ SI L'IRRIGATION N'EST PAS L'UNIQUE SOLUTION, ELLE PEUT ÊTRE RÉFLÉCHIE POUR PERMETTRE LA MISE EN PLACE D'AUTRES PRATIQUES (COMME LES COUVERTS VÉGÉTAUX PAR EXEMPLE) ET D'INVESTIR GLOBALEMENT DANS L'AGROÉCOLOGIE. »

L'ÉQUIPE DU SYNICAT

Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP)

Maison des Vins
RN 7 - 83460 Les Arcs-sur-Argens
04 94 99 50 10
civp@provencewines.com

Coopération Agricole Vignerons coopérateurs Sud

86, Chemin du Plan
83170 Brignoles
04 94 59 01 96contact.vcsud@sud.lacoopagri.coop

Fédération des Vignerons Indépendants

20-146 Rue de la Bruyère
83170 Brignoles
04 98 05 13 83

Chambre d'Agriculture du Var

26 Boulevard Jean Jaurès
8 006 Draguignan
04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

FranceAgrimer

2 Avenue de la Synagogue
BP 90923
84091 Avignon
04 90 14 11 00
vitirestructuration-avignon@franceagrimer.fr
vitiplantation-avignon@franceagrimer.fr

Douane

Centre de la Viticulture Draguignan
71 Rue Paul Cézanne
83300 Draguignan
viti-draguignan@douane.finances.gouv.fr

INAO

Parc Tertiaire Valgora ZAC valgora
Bâtiment C
83160 La Valette
Tel 04 94 35 74 67
dtse@inao.gouv.fr



Éric PASTORINO
Président



Nicolas GARCIA
Directeur
Ingénieur Agronome



Viviane POURCIN
Assistante administrative
et commerciale
contact@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 00



Isabelle CHIEUSSE
Responsable
comptabilité
i.chieusse@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 07



Anaïs HUYSMANS
Responsable Juridique
a.huysmans@odg-cotesdeprovence.com
07 76 58 90 40



Sarah BREFFY
Juriste
s.breffy@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 03



Florence LANGLET
Responsable Plan collectif
Restructuration du vignoble (PCR)
f.langlet@odg-cotesdeprovence.com
04 94 99 50 08



Anaïs BES
Chargées d'étude technique
a.bes@odg-cotesdeprovence.com
06 15 32 62 36



Mireille CONRATH
Œnologue
Responsable Délimitation
Hiérarchisation
m.conrath@odg-cotesdeprovence.com
06 03 95 53 89



Christelle SALOMON
Responsable de la démarche
collective HVE
c.salomon@odg-cotesdeprovence.com
07 77 09 73 22



Antoine MATHIAS
Ingénieur Agronome
Responsable
développement durable
a.mathias@odg-cotesdeprovence.com
07 70 24 23 31



Hugo BAUDOIN
Technicien vignoble
Obligations déclaratives
Contrôle vignoble
h.baudoin@odg-cotesdeprovence.com
06 12 08 60 16

CÔTES DE PROVENCE

SYNDICAT DES VINS



LE MAGAZINE

Vignerons en Côtes de Provence

Ce magazine a été réalisé et conçu par le Syndicat des vins des Côtes de Provence afin de vous informer de nos actions menées dans le but d'assurer le développement de l'Appellation «Côtes de Provence».